

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Commune de SAINT JEAN D'ARVEY
73230**

**ARRETE DU MAIRE
N°2022/046
LE MAIRE DE SAINT JEAN D'ARVEY**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

VU le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que le maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Florian VINIT, conseiller municipal pour la journée du samedi 20 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Florian VINIT assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil ;

ARTICLE 2 : Délégation est également donnée à Monsieur Florian VINIT, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état-civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous ;

ARTICLE 3 : Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage de Marjorie Julie LACROIX et Cyril Philippe CHEVRE fixé en la mairie de Saint Jean d'Arvey le samedi 20 août 2022 ;

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le préfet / le sous-préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le procureur de la République.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 25 juillet 2022

Le Maire,
Christian BERTHOMIER

